



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

100'000 francs en soutien aux sociétés locales

Le Conseil général de Val-de-Travers a accepté lundi soir un crédit qui permettra l'octroi de prêts aux sociétés locales mises en difficulté par la pandémie.

Faute de pouvoir organiser des manifestations depuis plusieurs mois désormais, de nombreux clubs et associations se trouvent dans des situations financières difficiles, auxquelles ne répondent pas les dispositifs d'indemnisation déployés par la Confédération et le Canton. Fort de ce constat, le Conseil communal a proposé de mettre rapidement en place un système de prêts sans intérêt.

D'un montant situé entre 1'000 et 5'000 francs, remboursables sur cinq ans, les prêts seront octroyés aux sociétés qui déposeront une demande justifiée et qui répondront à plusieurs critères : avoir son siège dans la commune depuis trois ans au moins, avoir été actif l'an dernier et présenter ses comptes 2019 vérifiés.

Si un système d'aides à fonds perdus aurait sans nul doute été

plus généreux, il aurait présenté le risque de créer un appel d'air conséquent, financièrement lourd pour la collectivité. Il aurait également nécessité des analyses approfondies, restant sources d'interprétation à même de créer des sentiments d'inégalité de traitement. Les prêts devraient ainsi permettre aux associations d'obtenir une réponse rapide à leurs problèmes de liquidités, tout en leur laissant le temps de s'organiser pour les rembourser.

Appuyant déjà fortement en temps normal les sociétés locales au travers de la mise à disposition de salles notamment, la Commune de Val-de-Travers espère ainsi contribuer au maintien d'un riche tissu associatif. Les demandes devront être déposées avant le 30 juin auprès du dicastère des finances et seront traitées par ordre de réception.



Au Vallon – Classe des filles de l'école secondaire de Fleurier à la rue du Temple (1904 à 1907) (24/24) © MRVT



Echo des autorités

Restauration de l'église de Môtiers

Suite au crédit accepté par le Conseil général de Val-de-Travers le 24 septembre 2018 pour la restauration de l'église de Môtiers, la Commune de Val-de-Travers est heureuse d'annoncer que les travaux ont débuté au mois de septembre et se poursuivront tout au long de l'année prochaine.

Grâce à l'Association pour la restauration de l'église de Môtiers, créée pour l'occasion, une partie des fonds

nécessaires au financement des travaux de restauration ont pu être récoltés. Ceux-ci, additionnés aux subventions fédérale, cantonale et à la participation communale, permettront de financer les travaux de restauration prévus et ainsi assurer la pérennité de l'édifice.

Les travaux de drainage et d'assainissement des pieds de façades ont pu être réalisés dans le courant de l'automne. Dès le mois de janvier

prochain, le chantier reprendra et sera consacré à la réfection des crépis extérieurs et intérieurs, à la réfection des parements en pierre de taille du clocher, à la réfection de la charpente médiévale de la toiture, ainsi qu'à la consolidation du beffroi et au remplacement du chauffage.

Afin de pouvoir mener à bien le chantier, il sera nécessaire de fermer le bâtiment, si bien que les célébrations habituelles, telles que cultes, mariages, services funèbres et les différents concerts organisés régulièrement ne pourront pas être prévus durant la majeure partie de l'année prochaine.

Le Conseil communal tient à remercier la population pour sa compréhension et se réjouit de pouvoir contribuer à la restauration de ce bien de haute valeur patrimoniale.

ANNONCES

Déchiquetage des sapins de Noël

Afin de permettre le recyclage des sapins de Noël, le service des travaux publics organise une matinée de déchiquetage, le samedi 9 janvier 2021 de 8h00 à 11h30 au chauffage à distance (CAD), Grand-Rue 18b, à Couvet.

Si vous êtes intéressés par ce service, veuillez vous rendre sur place avec votre sapin où un employé communal se tiendra à votre disposition pour la suite des opérations.

A la recherche d'un emploi ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMO News et www.val-de-travers.ch/page/offres-emploi

- > **Contrôle des habitants**, rue du Temple 8, 2114 Fleurier (032 886 43 00)
- **Chancellerie**, rue du Temple 8, 2114 Fleurier (032 886 43 90)
- > **Jeunesse et enseignement**, rue des Collèges 3, 2108 Couvet, (032 886 43 50)
- > **Sécurité publique**, Grand-Rue 38, 2108 Couvet (032 886 43 40).

- > **Structures d'accueil communales**, Fleurier, Couvet, Môtiers, Noiraigue et Boveresse
- > **Territoire (urbanisme), sports et culture**, Grand-Rue 38, 2108 Couvet (032 886 43 77)

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année.

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires de fin d'année des services communaux

Les dicastères et services suivants seront fermés durant les Fêtes :

du 17 décembre 2020 à 12 h au 11 janvier 2021 à 9 h :

- > **Archives**, rue des Moulins 4, 2108 Couvet (032 886 43 17)

du 18 décembre 2020 au 3 janvier 2021 :

- > **Service forestier**

du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021 :

- > **Centrale de réservations**, Clos-Pury 15, 2108 Couvet (032 889 42 70)

du 23 décembre 2020 à 12 h au 4 janvier 2021 à 13 h :

- > **Economie, finances et cohésion sociale**, rue des Collèges 2, 2108 Couvet (032 886 43 60).
- > **Guichet social régional Val-de-Travers, Service d'action sociale et agence AVS-AI**, rue des Collèges 2, 2108 Couvet (032 886 44 00).

du 23 décembre 2020 à 12 h au 8 janvier 2021 :

- > **Ecole Jean-Jacques Rousseau**, Place de Longereuse, 2114 Fleurier (032 886 44 25)

du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021 :

- > **Infrastructures (service des bâtiments, travaux publics, déchets et service des eaux)**, rue des Moulins 28, 2114 Fleurier (032 886 43 55).

Le guichet sera fermé. Les services techniques seront de piquet durant la période des Fêtes.

- > **Service des ressources humaines**, rue du Temple 8, 2114 Fleurier (032 886 43 20)

du 24 décembre 2020 au 8 janvier 2021 :

- > **Bibliothèque communale**, rue du Pasquier 11, 2114 Fleurier (032 861 30 78)

EN BREF

Vœux des autorités

« *Juste vivre n'est pas assez... Il faut avoir le soleil, la liberté et une petite fleur* » Hans Christian Andersen

Le Conseil communal de Val-de-Travers vous présente ses vœux les meilleurs pour 2021.

En ces temps tourmentés, où nos habitudes, nos liens sociaux et même nos emplois parfois, sont mis à mal, nous avons plus que jamais besoin de soleil, de liberté et d'une petite fleur.

Au nom du Conseil communal, nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos parents et amis, de belles et sereines fêtes de fin d'année et de Nouvel An.

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles